

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°27 : mars 2025



SOMMAIRE

Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA
Page 2

Frelon asiatique
Page 3
(5, 6)

Actualités
Page 4 et 5



Crédit photo : Dr Mannaïg de Kersauson

Février : de la douceur, et des précipitations faibles sauf en Ardèche ([Météo-France](#), 06/03/2025)

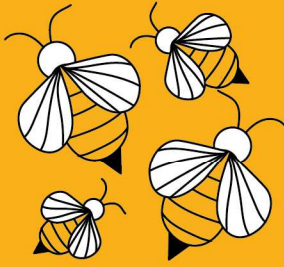
La nature se réveille, la météo clémente de mi-février a permis aux abeilles de profiter des premiers chatons et relancer la ponte.

L'épisode de froid actuel peut contrarier localement l'accès aux nectars des fruitiers et ralentir le réveil des colonies.

A l'occasion d'une belle journée, profitez-en pour organiser vos premières visites de printemps : vérification de l'activité de vos colonies, des cadres de couvain, de l'état des réserves, des abeilles adultes, de la présence éventuelle d'odeur anormale ou de déjections... C'est aussi une période propice aux comptages des chutes naturelles de varroas sur langes graissés. Ce bilan de début de saison est primordial...

Si vous constatez un trouble de santé, un affaiblissement (voire la mortalité) de vos colonies implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, appelez le guichet unique (04 13 33 08 08) pour une investigation.





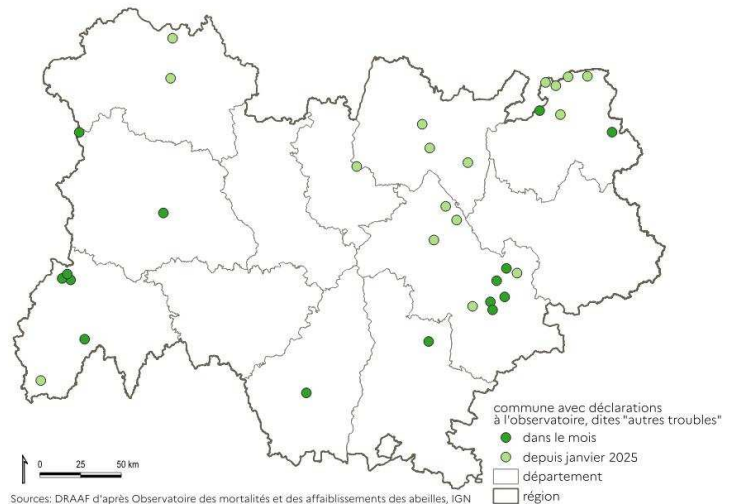
Bulletin mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille (OMAA)

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 17 déclarations au mois de février 2025 dans 6 départements, en légère diminution par rapport à février 2024. L'ensemble des déclarations a été orienté vers la voie « autres troubles ». Il n'y a pas eu de déclarations avec suspicion de maladies réglementées ou de mortalités massives aiguës (MMA).

Voie « autres troubles »

Sur les 17 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », 8 déclarations n'ont pas été investiguées : dans 3 cas, les déclarations faisaient suite à la visite d'un TSA (alerte GDSa), dans 5 autres les déclarations ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique. Par ailleurs, il était souvent trop tard pour investiguer ces mortalités hivernales. Toutes ces déclarations non investiguées incriminent le varroa, avec la plupart des tableaux cliniques aggravés par des événements de la dernière saison apicole, à l'exception d'un cas d'effondrement à la suite d'une très forte pression par le frelon (asiatique) à pattes jaunes.

9 investigations ont été réalisées : 8 ont conduit à un diagnostic de varroose ayant provoqué de la mortalité hivernale. Un cas d'ordre zootechnique a aussi été investigué : il est lié à une forte miellée et un nourrissage intensif à l'automne ayant bloqué la ponte d'automne et la naissance d'abeilles d'hiver.



Voies « maladies réglementées » et « MMA »

Aucune déclaration n'a été orientée dans les voies « suspicion de maladie réglementée » ou « suspicion de mortalité massive aiguë ».



Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Ce mois de février marque le début de la saison 2025. Pour ce mois, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré des signalements correspondant tous à des nids secondaires de la saison précédente qui ont été détectés tardivement.

Il est inutile de détruire ces nids vides car ils ne seront pas réutilisés et vont se détériorer progressivement.

Les premières fondatrices émergent lorsque les conditions météo sont favorables (plusieurs jours de suite avec des températures diurnes >15°C). Sur plusieurs secteurs, le piégeage de printemps a débuté à la faveur des températures printanières de la première semaine de mars.



Crédit photo : FRGDS AURA

Pour les bonnes pratiques du piégeage, se référer au plan national de lutte version 2025 : Lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes : déploiement du plan 2025 - GDS France <https://www.gdsfrance.org/lutte-contre-le-frelon-asiatique-a-pattes-jaunes-deploiement-du-plan-2025/> et au protocole régional de piégeage de printemps (fiche technique n°3 en annexe <https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/Strategie-et-plan-national-de-lutte-contre-le-frelon-asiatique-a-pattes-jaunes-2025.pdf>)

FICHE TECHNIQUE

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDS France et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.

QUAND PIÉGER ? À partir du moment où on a eu 5 jours à +15°, et pendant 8 semaines

MARS dernières gelées (5 jours > 15°)
AVRIL 8 semaines
MAI 15-31 Mai Arrêt obligatoire des la sortie des fondatrices frelons européens
JUIN

OÙ PIÉGER ? Dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante à proximité d'anciens nids (découverts après le 1^{er} octobre) ou des ruchers impactés. À l'ombre, à côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ 1m20

CONSEILS Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne capturent rien.

QUELS APPÂTS ? Appât sucré de type : 1/3 bière, 1/3 sirop de fruits rouges, 1/3 vin (blanc ou rouge)

CONSEILS Partager les premières prises pour en assurer des vivants dans chaque piège

LE SAVIEZ-VOUS ? Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères

IMPORTANT Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non cibles. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus efficaces et sélectifs proposés dans le protocole régional.

Nom	Adaptation au piégeage de printemps	Probabilité de capture*	Sélectivité*
Bee-vital	+++	82%	25,4%
Robida, grille Neopipi	+	35%	1%
Redtrap	-	Non testé	Non testé
Jabeprod	-	15%	1,9%
Ornetin	-	22%	0,1%

*Sources : GDS France 2022, Bâtiments 2023, Frelon 2025, Frelon 2025, Frelon 2025, Frelon 2025, Frelon 2025, Frelon 2025

Les pièges bourrelés ou rinces sont interdits dans le cadre du plan frelon ; leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.

À l'aide d'une affiche à proximité des pièges afin de sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges. L'objectif est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...

ATTENTION

INFORMER

PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

- Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FF, autres insectes
- Et en fin de période de piégeage, renseigner directement le formulaire : <https://forms.office.com/e/qlrEEG41>

Version janvier 2025, selon le plan de lutte national : Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes

Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !

www.frelonsasiatiques.fr

GDS Auvergne Rhône-Alpes

Infos infos@frelonsasiatiques.fr



Actualités

A vos agendas, c'est la période des assemblées générales !

5 avril : GDSA 73



Crédit photo : Dr Mannaig de Kersauson

Retour des Rencontres sanitaires apicoles !

Avec un premier webinaire le **jeudi 17 avril de 8h30 à 10h** :

« Tropilaelaps : pire que varroa ? »

Tropilaelaps est un acarien se rapprochant de nos frontières, qui comme varroa, est vecteur de certains virus aux effets délétères pour les colonies d'abeilles.

Vous voulez mieux connaître ce cousin de varroa ? Et en savoir plus sur ses effets sur notre abeille mellifère ?



© Anses - Laboratoire de Sophie Ampollé

Au programme : à partir des connaissances actuelles, nous aborderons des sujets très divers :

- comment le reconnaître ?
- les moyens de lutte comparés à ceux contre varroa,
- les règles pour s'en prévenir

Venez participer à ce webinaire, inscrivez-vous :

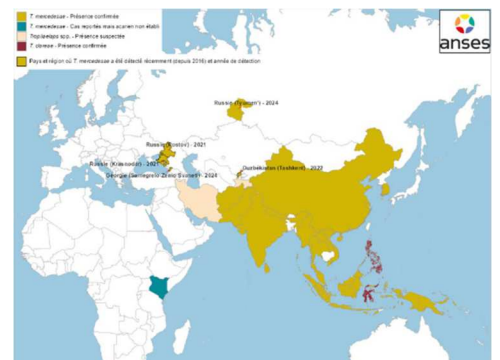
https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_BXRBht0YTECcAViT1BPo8A

Tropilaelaps : Suggestion de lecture, article plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé animale

« Extension géographique de l'acarien exotique *Tropilaelaps* spp., parasite des abeilles : Bilan de la situation au niveau international fin 2024 ».

<https://www.pplateforme-esa.fr/fr/extension-geographique-de-lacarien-exotique-tropilaelaps-spp-parasite-des-abeilles-bilan-de-la>

Pour le Laboratoire National de Référence sur la Santé des Abeilles : Stéphanie Franco, Marion Laurent, Véronique Duquesne.
Pour le comité de rédaction VSI de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Sophie Molia, Carlène Trévenne
Pour la DGAI : Jean-François Ravisé, Cédric Sourdeau
Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr ; lnr.abeille@anses.fr



.../...

Retenez les dates !



Les 25 et 26 septembre 2025 à Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon, Arthropologia organise la *4e Rencontres nationales des insectes pollinisateurs*.

Deux jours d'échanges pour s'outiller, trouver les ressources nécessaires pour monter son projet, prendre de la hauteur, se tenir informé des actualités impactant les actions pour préserver les pollinisateurs.

http://x50lt.mjt.lu/nl3/nlpjMmRTL4kfq2yCzZLa5A?m=AUsAAGHwp3oAAAaczJQAALn9nQcAAAACtbQAAR5vABFVXQBnr0lGroJpd-TDTsKVLwh7H9UhnAARa4s&b=4648161e&e=c1fb564c&x=NYCn5BJeOvhajRVSyWSc59ux_zeIxfZEDysikP4CdOg

Observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille : investigations des cas « autres troubles »



Le Groupe de Suivi OMAA de la plateforme d'épidémiologie en santé animale vient de publier une nouvelle note intitulée « Analyse des visites du dispositif de surveillance des « Autres troubles » entre 2017 et 2023 », elle dresse un bilan détaillé du nombre de visites réalisées, de leur localisation, leur saisonnalité et leurs conclusions.

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/analyse-des-visites-du-dispositif-de-surveillance-des-autres-troubles-entre-2017-et-2023>

Proposition de loi « frelon asiatique »



Le 6 mars 2025, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a voté sur le texte de la proposition de loi adoptée par le Sénat, visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole.

Cette proposition de loi poursuit son parcours jusqu'à adoption de la loi.

Pour en savoir plus :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b0995_texte-adopté-commission#

